AIDE AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

DESCRIPTION

Le Centre communal d'action sociale de Désertines a fait le choix d'aider les familles du territoire en remboursant les frais engagés dans les abonnements pour les transports scolaires.

Ce remboursement intégral peut être demandé par toute famille dont les enfants résident à Désertines sans condition de ressources. Les preuves à fournir à la permanence du CCAS sont les suivantes : un justificatif de domicile, un justificatif d'abonnement ainsi qu'un justificatif de scolarité.

L'objectif est de soulager les familles modestes du poids financier que représentent ces abonnements dans leur budget. En d'autres termes il s'agit d'une action concrète qui facilite l'accès à la mobilité sur le territoire de la commune.



France Bleu

CONTACT

- O Désertines, 2023
- Mairie de Désertines: mairie-de-desertines@wanadoo.fr

THÉMATIQUES

Mobilités / Transports en commun

Solidarités et action sociale / CCAS

Finances publiques / Subventionnement

REPÈRES

5,4

